

COMPOSITION DES JURYS
Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle Mention « **Commerce et Distribution** », Parcours « **DistriSup Management** », est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025

Président : Jean-François NOTEBAERT

Membres :

Aline Montagnac
Blandine Antéblan
Jean-Marc Joyeux

Article 2 :

La Directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 23.03.2025

La Directrice de l'IAE



Mathilde PULH